

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : STGS (Anaïs TOUVRON)
16 rue Gustave Eiffel – ZA de la Gendronnière
85170 LE POIRÉ SUR VIE
- pour le compte de : M. ou Mme LE PELETIER DE ROBSANBO
- Ets chargée des travaux : STGS
16 rue Gustave Eiffel – ZA de la Gendronnière
85170 LE POIRÉ SUR VIE
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 3bis, rue de la Croix aux Pages
 - Objet des travaux : Réalisation d'un branchement neuf en eau potable
 - Date des travaux : Le 07/02/2023
 - Durée des travaux : 1 jour

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 24 janvier 2023

Nicole DURAND-GAUVRIT,
Première Adjointe



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques